

Déclaration liminaire F3SCT-D 86 du 30 mars 2023

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT-D 86,

Depuis le 19 janvier, des millions de manifestants, lors des 10 journées de mobilisation nationale, ont crié leur très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement.

La population soutient plus que jamais ce mouvement organisé par la totalité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse, qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation.

Alors qu'en un claquement de doigts, le gouvernement lâche 413 milliards pour augmenter le budget militaire sur 5 ans, des dizaines de milliards d'allègement d'impôts et de cotisations sociales aux entreprises ces dernières semaines, alors que les dividendes du CAC40 sont indécents, alors que 5 banques françaises viennent d'être perquisitionnées pour suspicion de fraude, la seule solution pèserait sur les seuls salariés, qu'il faudrait faire travailler 2 ans de plus pour un prétendu déficit de 13 milliards !

Nous n'accepterons pas de prendre deux ans ferme, pour des retraites aux montants encore plus faibles.

Mais, quelle que soit l'issue de ce conflit, n'en déplaise à Macron, c'est toute la situation sociale de notre pays qui est définitivement modifiée. Deux classes s'affrontent, aux intérêts indéniablement contradictoires, et l'immense majorité des salariés, des retraités et des jeunes ont pris ou repris conscience qu'ils appartenaient au même camp. Pas celui de l'individualisme prêché par le capitalisme, mais au contraire celui qui veut défendre et construire notre modèle social français, ce modèle qui est notre héritage et que nous avons la responsabilité de transmettre à nos enfants, n'en déplaise à Macron.

Dans notre secteur, en même temps que Macron veut nous faire travailler 2 ans de plus, notre ministre voudrait allonger notre temps de travail de 2 heures hebdomadaires, c'est sa seule réponse à l'effondrement de notre pouvoir d'achat ! La FNEC-FP FO oppose la seule revendication qui vaille, celle du salaire par l'augmentation indiciaire pour tous les personnels, sans contrepartie, et a minima à hauteur de l'inflation, pour commencer. La FNEC-FP FO a quitté les réunions « pacte » et « socle » il y a un mois, nous nous félicitons d'avoir été récemment rejoints par les autres organisations : le perdant-perdant, non merci.

C'est dans ce contexte chaotique que se prépare la rentrée 2023 qui, telle qu'elle se présente, sera encore plus difficile qu'en 2022, notamment avec la suppression de plus de 2.000 postes d'enseignants, dont 1167 dans le 1er degré. Encore plus d'élèves sans enseignants, des classes encore plus surchargées, des conditions de travail encore dégradées pour les personnels.

Oui, la violence est partout aujourd'hui, nous ne parlons pas ici des poubelles qui brûlent au 20h, mais de la violence issue de la casse des services publics, et de la maltraitance généralisée des salariés du privé comme du public. Violence des morts dans les salles d'attente des urgences et de ceux dont on n'a pas voulu aux urgences. Violence quand il est impossible dans la Vienne de trouver un dentiste ou très difficile de trouver un médecin, les plus faibles et les anciens étant les premiers touchés. Violence du tout numérique qui, en plus des dysfonctionnements, crée une véritable discrimination pour ceux qui ne savent pas. Violence des élèves autistes sans soins, sans solution. Violence contre les salariés, qui maintenant, même avec un emploi, ne peuvent

plus nourrir leur famille. Violence ultime avec le décès d'une enseignante mercredi 22 février, poignardée en plein cours par un élève dans son lycée. Toute cette violence, elle n'est pas ou peu montrée au 20h, pourtant elle est partout, elle nous touche tous, elle touche nos proches et elle engendre, à juste titre, de la colère, profonde, enracinée. Continuer à l'ignorer est très dangereux.

Dans les cas ou dans les registres étudiés dans l'instance réunie ce jour, la F3SCT-D 86, cette violence est omniprésente. Ce sont environ 140 registres, dont 90 RSST dans le 1^{er} degré qui ont été renseignés depuis la dernière instance du CHSCTD d'octobre 2022 et 95 % rapportent des faits de violence. Celle de familles, celle d'élèves en souffrance, livrés à la gestion de leur enseignant et des équipes, celle qui découle des réformes que la FNEC-FP FO dénonce comme étant porteuses de maltraitance dans les établissements scolaires. La réforme de 2005, portant l'inclusion systématique et le démantèlement des établissements médico-sociaux, laissant sans soins ni prise en charge des enfants en pleine souffrance, sera bientôt suivi d'un Acte-2.

Cet Acte-2 qui, 18 ans plus tard, ne propose rien d'autre que de faire avec, de maintenir le « coaching » des personnels pour, soi-disant, la bonne blague, compenser le démantèlement des établissements de soins et l'absence d'intervention avec prise en charge des élèves par des personnels médicaux sociaux assermentés. La FNEC-FP FO n'accepte pas que ces maltraitances soient maintenues, que des élèves à « troubles neuro-développementaux » soient sans soins, que leurs camarades de classe vivent des situations traumatisantes à l'école, dans la peur et la crainte d'un incident inopiné, que nos collègues livrés à eux-mêmes perdent pied, soient giflés, mordus, insultés, menacés, sans qu'une aide médico-sociale au long terme soit réellement engagée pour ces élèves. Nous ne l'acceptons pas.

Mais, nous l'avons dit à plusieurs reprises, y compris dans l'instance d'installation, nous continuerons d'endosser pleinement notre responsabilité de représentants du personnel élus pour vous alerter des situations problématiques, pour défendre les personnels, dans le cadre de la réglementation. Ainsi, nous devons de vous signaler, M. le DASEN, qu'alors que le décret qui régissait le CHSCT, tout autant que celui qui régit la F3SCT, précisent que ces instances doivent être réunies et consultées pour l'étude de toute modification de poste pouvant entraîner des préjudices pour la santé des personnels, votre projet de carte scolaire pour la rentrée 2023 dans le 1^{er} degré de la Vienne a été présenté sans étude préalable de l'impact sur les conditions de travail de nos collègues. A ce titre, la suppression de 3 postes PDMQDC sur des écoles « politique de la ville » de Poitiers a fait l'objet d'une longue discussion et d'une demande collégiale des représentants du personnel que ces postes soient maintenus. La FNEC-FP FO 86 vous a même proposé d'attendre la nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire avant de supprimer ces postes, ce que vous n'avez pas retenu. Nous vous alertons donc ici même que cette mesure porte atteinte à la santé des personnels de ces écoles, qui vont perdre un moyen humain d'une utilité indispensable pour maintenir un climat scolaire moins explosif au quotidien, et va forcer la mobilité d'agents qui seront impactés par une mesure de carte scolaire alors qu'ils sont enseignants en classe. Tout cela, sans étude préalable de la situation.

La FNEC-FP FO demande à nouveau le maintien de ces postes, des personnels qui sont installés sur ces postes s'ils souhaitent rester, mais aussi qu'une nouvelle habitude soit prise en respect des textes : il faudra réunir la F3SCT-D entre le GT de carte scolaire et le CS-ASD qui la vote, puisque toute modification du service et des postes peut entraîner des préjudices pour la santé des personnels.

Pour conclure, et au regard des signalements des personnels, il est évidemment indispensable que la lutte contre les faits de violence catalyse, pour une très grande part, les discussions et les actions de cette instance. Pour la FNEC-FP FO, les personnels doivent être protégés, pas seulement par des discours. Notre rôle est de rappeler que protéger les personnels passe en

premier lieu par éviter de détériorer les conditions de travail ; nous avons quelques propositions qui, n'en doutez pas, permettraient une spectaculaire amélioration :

- Abandonner la réforme des retraites et revenir à la retraite à 60 ans.
- Augmenter les salaires par l'augmentation du point d'indice.
- Respecter le décret du 23 août 2021, qui indique que les AESH doivent avoir une grille de 11 échelons augmentés de 10 points d'indice tous les 3 ans.
- Respecter les statuts des personnels et ne pas rajouter de missions à géométrie variable suivant les territoires et les humeurs du moment.
- Rétablir la médecine de prévention.
- Rétablir les postes supprimés.
- Revenir sur les suppressions de classe prévues.
- Maintenir et augmenter les dédoublements, maintenir les enseignements optionnels.
- Ne pas supprimer la technologie en collège.
- Rétablir le baccalauréat national anonyme et terminal et, dans l'immédiat, aucune épreuve de spécialité en mars, mais en juin.
- Abandonner la réforme des CPGE, qui fragilise les disciplines et favorise les formations privées.

Mais en attendant, tout de suite et au niveau de cette instance, la prévention et le traitement des faits de violences devraient être la priorité.

Premièrement, il n'est plus possible d'accepter la banalisation des faits de violence, voire parfois leur dissimulation pour éviter les « vagues ». Recevoir une gifle, ou se faire gravement insulter ne fait pas partie de « l'exercice normal du métier », tel que cela est parfois répondu par notre hiérarchie à nos collègues qui ont complété un RSST. De la même manière, et plus gravement, nous ne pouvons accepter, comme cela a été le cas dernièrement sur plusieurs écoles de Châtellerault, que notre hiérarchie mette en doute la légitimité de nos collègues à compléter un RSST, alors qu'ils ont été victimes de violences. Il n'est pas acceptable que compléter un RSST fasse l'objet de représailles, de chantage au rendez-vous de carrière. Nous vous demandons, Monsieur le DASEN, d'intervenir pour mettre fin à ces agissements, et d'expliquer que le collègue qui complète un RSST se protège et oblige sa hiérarchie, mais ne commet aucune « trahison ».

Deuxièmement, prévenir ces actes de violence. Cela passe par une communication claire vers les familles et les élèves, y compris sur l'utilisation des réseaux sociaux.

Troisièmement, les personnels victimes doivent être soutenus et aidés et, en premier lieu, informés de leurs droits : accident de travail, protection fonctionnelle, RSST et RDGI ; ce n'est souvent pas le cas. La regrettée médecin de prévention l'avait rappelé, la réponse de l'administration ne doit pas être plus impactante que le fait initial.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas comprendre qu'il n'y ait pas un mot sur les faits de violence dans le projet du Plan Annuel de Prévention 86.

Sur un autre point, nous sommes surpris par les chiffres des accidents de travail annoncés, puisqu'il est mentionné qu'il n'y a eu aucun refus, alors que, pour nos seuls syndiqués, deux refus ont été prononcés.

La FNEC-FP FO 86 continuera de rencontrer les personnels sur leur lieu de travail, et de les représenter, sur la base du mandat qu'ils nous donnent pour alerter, interpeller, intervenir et déclencher les discussions autour de la prévention des risques et des problèmes de santé sécurité au travail. Merci pour votre écoute.